



Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 15 Septembre 2022

- Publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur
- Notifié à La Société MIDI FORAGES

sera :

Article 5^{ème} : Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui

sera en vigueur.

Article 4^{ème} : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Le permissionnaire s'engage à laisser la voirie propre et nettoyer tout désagrément avant son départ.

Article 3^{ème} : Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers.

Article 2^{ème} : La présente autorisation est délivrée à partir du Lundi 19 Septembre 2022 pour une durée de 26 jours,

chemin communaux annexes,

Article 1^{er} : La Société MIDI FORAGES, est autorisée à effectuer des travaux de forage sur RD 161 et sur divers

ARRÊTE

selon la sécurité des usagers et des intervenants ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la

des travaux de forage,

Vu la demande de la Société Midi Forages, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'effectuer

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

RD 161

OBJET : ARRÊTE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE CHANTIER MIDI FORAGES

CASTELNAU DE GUERS
DE
MAIRIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité



N°2022-P62